

FONDS  
croix-rouge française



# La transition humanitaire dans le camp des réfugiés burundais de Mahama : réalité et nécessité

**Dr Emeline UWIZEYIMANA**

Sociologue, chercheure au Centre d'Études de la Coopération Internationale et du Développement (CECID), Université libre de Bruxelles (ULB)



Les Papiers du Fonds n°11  
Février 2017

-----  
[www.fondcrf.org](http://www.fondcrf.org)

Fonds Croix-Rouge française - Hôpital Henry Dunant | 95 rue Michel-Ange | 75016 Paris | +33(0)1 40 71 16 34 | [contact@fondcrf.org](mailto:contact@fondcrf.org)

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales et à projets lancé par le Fonds Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, le Gouvernement Princier de Monaco.

Le Fonds Croix-Rouge française, créé sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

A travers des appels à projets et à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, le Fonds Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée au Fonds Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien du



**Pour citer cet article :**

UWIZEYIMANA Emeline « La transition humanitaire dans le camp des réfugiés burundais de Mahama : réalité et nécessité », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 11, février 2017, 28 p.

## Résumé

---

L'aide humanitaire d'urgence ou de développement a été longtemps le monopole des seuls pays occidentaux. Une situation qui, après la colonisation, contribue aux inégalités entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. La multitude d'interventions et le mode opératoire de l'aide humanitaire renforcent l'image misérable des populations bénéficiaires. Néanmoins, ces dernières années, face à de multiples changements dans le monde apparaît progressivement sur le continent africain une remise en cause de ce modèle d'intervention ou de coopération occidentale.

Ce travail réalisé dans le contexte burundais particulièrement dans le camp des réfugiés burundais de Mahama au Rwanda fait ressortir deux éléments. D'une part, l'importance de l'aide humanitaire d'urgence est reconnue par les bénéficiaires. D'autre part les limites de l'aide humanitaire, entre autres, l'incompatibilité entre la culture locale des bénéficiaires et les projets développés par les ONG internationales sont soulignés. Le manque d'intégration des bénéficiaires dans les projets les concernant est une des causes de cet écart entre l'offre des ONG et les besoins réels et prioritaires. L'ONG locale, Maison Shalom, qui propose un autre mode de gestion en visant l'autonomie des personnes concernées, affiche des résultats encourageants. La recherche montre clairement que la transition humanitaire est réelle dans le contexte burundais, mais aussi qu'elle est nécessaire si l'on souhaite la dignité de la population concernée.

**Mots-clés :** Transition humanitaire, camp de réfugiés, Mahama, réfugiés burundais, aide humanitaire, Maison Shalom, Rwanda, Burundi.

## Summary

---

Emergency or development humanitarian aid has long been the monopoly of the Western countries. A situation that, after the colonization contributes to inequalities between donor and recipient countries. The multitude of interventions and the modus operandi of humanitarian aid reinforce the miserable image of the recipient countries. Nevertheless, in the last years, in the face of multiple changes in the world, a calling into question of this occidental model of intervention or cooperation progressively emerges on the African continent.

This work, carried out in Burundian context, especially in Mahama refugee camp in Rwanda, highlights two elements. On the one hand, the importance of the emergency humanitarian aid for the beneficiaries is recognized. On the other hand, the limits of the humanitarian aid, among others incompatibility between the local culture of the beneficiaries and the projects developed by the international NGO are pointed out. The lack of integration of the beneficiaries into the projects concerning them is one of the causes of the gap between the NGO's offers and the real and priority needs. The local NGO "Maison Shalom", which proposes another way of managing, aimed at the autonomy of the persons concerned, yields encouraging results. The research clearly shows that the humanitarian transition is real in the Burundian context, but also that this transition is necessary if we wish the dignity of the population concerned.

**Keywords:** Humanitarian transition, refugee camp, Mahama, Burundian refugees, humanitarian aid, Maison Shalom, Rwanda, Burundi.

# La transition humanitaire dans le camp des réfugiés burundais de Mahama : réalité et nécessité

*« Quand on veut aider quelqu'un et le rendre digne, il faut qu'il y ait l'écoute.*

*Celui qui veut aider doit écouter celui qu'il veut aider.*

*Et puis, prendre le temps pour réfléchir avant d'agir.*

*Si vraiment on cherche la dignité pour autrui, l'écoute est nécessaire.*

*C'est comme ça qu'on peut changer le monde. » M. Barankitse<sup>1</sup>*

## Introduction

L'aide humanitaire n'est pas un phénomène récent. Elle remonte au Moyen Âge et est en lien avec les valeurs de la charité chrétienne promue en Europe (soins aux malades, réponse à la pauvreté, etc.). Dans sa dimension moderne, la solidarité est née il y a plus de deux siècles. En 1793, les premiers soins d'urgence furent apportés aux armateurs et planteurs français forcés de s'exiler en Floride. Dans ce cadre, des crédits furent votés par le Congrès américain pour porter secours à une population en détresse. Ce fut la première action humanitaire officielle.<sup>2</sup>

La guerre de Crimée en 1854-1855 et la bataille de Solferino en 1859 sont des événements qui ont marqué et fait évoluer le secteur. En 1864, Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, obtint la signature de la première « Convention de Genève » sur le droit humanitaire.<sup>3</sup> Un autre élément de changement fut l'émergence et l'affirmation du mouvement sans-frontiérisme dans les années 1970. Suite à ce mouvement, se développèrent les idées de droit d'ingérence et de sécurité humaine.<sup>4</sup> Par conséquent, on dénombre aujourd'hui de nombreuses organisations non gouvernementales internationales partout à travers le monde.

Avec ses dimensions politiques et économiques, l'aide internationale a été longtemps le monopole des seuls pays occidentaux. Malgré la philosophie différente à la création des organisations et au moment d'intervention de différents acteurs de terrains, pour les bénéficiaires du Sud, l'aide internationale est et reste un produit occidental.<sup>5</sup> En tenant compte du mode opératoire de différentes organisations sur le terrain, beaucoup de travaux mettent l'accent sur le caractère

---

<sup>1</sup> Marguerite Barankitse lors de la remise du prix « Aurora Prize » pour l'éveil de l'humanité, en Arménie au mois d'avril 2016.

<sup>2</sup> B. Piquard et Caspar Schweigman, « Le défi de la professionnalisation », in *Où va l'action humanitaire ?* Revue Louvain, n°139, Louvain, juin 2003, pp. 3-6.

<sup>3</sup> Croix-Rouge de Belgique, *150 ans de la Première Convention de Genève de 1864*. Document disponible sur <http://www.croix-rouge.be/fr/?LinkServID=BB718FC9-0084-64DF-DA7CA099829FFAD6>

<sup>4</sup> M. Bettati, *Le droit d'ingérence, mutation de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996.

<sup>5</sup> M.-L. Le Coconnier et B. Pommier, *L'action humanitaire*, Paris, PUF, 2009.

néocolonial de l'humanitaire.<sup>6</sup> En plaidant en faveur de l'éthique au sein de l'humanitaire, Jean-François Mattei, ancien ministre de la Santé et actuel président honoraire de la Croix-Rouge française, abonde dans le même sens, arguant que le modèle humanitaire français n'est pas loin du modèle colonial.<sup>7</sup> Toujours dans son mode opératoire, l'action humanitaire agit parce que les pays bénéficiaires de l'aide manquent de tout, ainsi, l'aide aux pays du Sud est une action salvatrice, sans laquelle la misère serait insurmontable.<sup>8</sup> Cette « bonté » occidentale entraîne la construction d'une image dévalorisante des pays bénéficiaires et de leurs populations, une des raisons qui fait qu'on assiste aujourd'hui à une remise en question progressive de ce modèle humanitaire dans les pays du Sud.

Au niveau politique et économique, l'aide destinée à l'urgence ou aux projets de développement des pays africains n'est plus le seul apanage de l'Occident. À travers la coopération Sud - Sud, la Chine, la Turquie, le Brésil, l'Iran ou l'Inde sont des pays présents aujourd'hui sur le continent africain. Ces pays émergents ont revu à la hausse les budgets alloués à la coopération avec les pays africains. Et en matière de coopération, ceux-ci proposent des moyens alternatifs différents du modèle de coopération classique.<sup>9</sup>

La multiplication des organisations non gouvernementales locales ou régionales en Afrique, le discours de certains hommes politiques qui affirment la volonté de prendre en mains le destin de leur population<sup>10</sup> ainsi que l'existence de gens ayant la capacité de contribuer au développement de leur pays, sont autant d'éléments en faveur des changements du secteur humanitaire dans le cadre de l'urgence ou du développement.

Soucieux de l'avenir du secteur humanitaire dans un monde en mutation, le fonds Croix-Rouge française a lancé en 2015 des recherches sur les « Réalités et perspectives de la transition humanitaire dans les pays bénéficiaires de l'aide internationale ». Notre participation à ce projet nous a permis de nous pencher sur le contexte burundais. En conséquence de l'insécurité que connaît ce pays depuis avril 2015, le camp des réfugiés burundais de Mahama au Rwanda s'est avéré un terrain riche d'enseignements dans la mesure où s'y côtoient les ONG nationales et internationales dans un contexte d'urgence humanitaire. La transition humanitaire a fait l'objet d'un séminaire au Sénégal,<sup>11</sup> néanmoins, à notre connaissance, rares sont les recherches sur le Burundi et particulièrement sur le camp de réfugiés burundais de Mahama, qui existe depuis presque deux ans.

Les objectifs principaux de cet article sont d'une part de présenter la réalité des réfugiés burundais et de l'autre d'analyser le travail des ONG présentes et particulièrement celui de l'ONG locale Maison Shalom. Dans ce cadre, nous verrons l'importance du personnel burundais auprès des réfugiés. Bien qu'elle soit enregistrée comme une organisation internationale au Rwanda, nous conférons dans ce travail le statut d'ONG locale à Maison Shalom. C'est une ONG burundaise qui, à la suite de sa fermeture en 2015 par le gouvernement, se trouve aujourd'hui au service des réfugiés

---

<sup>6</sup> M.-O. Godard, « Quelques figures de l'humanitaire », *Sud/Nord* 2/2002 (n° 17), p. 39-46 ; S. Ndabambalire, *Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique : le cas du Burundi*, Université de Fribourg, IFEP, 1980.

<sup>7</sup> J.-F. Mattei, *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Paris, Les liens qui libèrent, 2014.

<sup>8</sup> Association Les lampions, *Comprendre l'humanitaire*, Nîmes, Champ social éditions, 2014.

<sup>9</sup> E. Uwizeyimana, « L'ouverture de la Turquie à l'Afrique », F. Nahavandi, *Turquie. Le déploiement stratégique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, pp. 163-199 ; E. Uwizeyimana, « L'Afrique, nouvel enjeu pour la politique extérieure de l'Iran », F. Nahavandi, *L'Iran dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 187-209.

<sup>10</sup> J.-F. Mattei, *op.cit.*, 2014.

<sup>11</sup> T. Fouquet (dir.), *Transition humanitaire au Sénégal*, Paris, Karthala, 2016.

dans le camp de Mahama à côté des organisations non gouvernementales internationales. En termes de transition humanitaire, la cohabitation d'ONG locales et internationales dans le camp peut être en elle-même questionnée. Qu'est-ce que l'ONG Maison Shalom apporte de plus ou de moins que les ONG internationales et vice-versa ? Qu'est-ce qui détermine l'appréciation de l'aide humanitaire locale ou internationale par les bénéficiaires ?

L'identité d'une ONG, c'est-à-dire sa proximité culturelle vis-à-vis des bénéficiaires, a-t-elle une influence sur l'appréciation de l'aide prodiguée ?

## Méthodologie

Cet article se base principalement sur des données de première main recueillies lors de nos deux voyages de terrains effectués dans le camp des réfugiés de Mahama et sur une revue de la littérature existante. L'observation directe a permis l'appréhension de la réalité quotidienne des réfugiés burundais et du travail des organisations tant nationales qu'internationales qui contribuent à la survie des réfugiés. Au Rwanda, nous avons rencontré et interviewé de nombreux réfugiés et membres du personnel des ONG ou du Ministère rwandais en charge des réfugiés (MIDMAR), hommes et femmes, de tout âge, de toute ethnie et de toute profession et confession religieuse confondue. Dans un contexte d'urgence humanitaire, dans un camp de réfugiés et auprès d'une population de tradition orale, une démarche qualitative caractérisée par des interviews semi-structurées nous a semblé le mieux convenir. Enfin, le terrain nous a également donné l'occasion de confirmer les avantages d'une méthode que nous avons élaborée et testée lors de nos recherches doctorales présentées en mars 2014, qui portaient sur la pauvreté féminine face au microcrédit.<sup>12</sup>

Les données ont été récoltées en deux temps. Un premier voyage exploratoire de deux semaines a eu lieu en décembre 2015, lors duquel nous avons rencontré quelques réfugiés à Butare (Huye) dans le sud, dans le centre de Nyamata, dans le camp de transit des réfugiés de Gashora et dans la capitale. Excepté Kigali, les autres régions sont très proches du Burundi. Le premier voyage s'est clôturé dans le camp de Mahama, un camp de résidence des réfugiés burundais qui se trouve dans la province de l'est.

Un deuxième voyage de trois semaines a eu lieu en mars 2016. Ce fut l'occasion de réaliser des interviews individuelles approfondies. Le guide d'entretien semi-structuré avait été élaboré préalablement et nous a permis de nous entretenir dans le camp de Mahama avec 23 personnes de différentes catégories : des anciens étudiants universitaires, des jeunes, des enfants non accompagnés, des personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées, malades de longue durée), des femmes, des réfugiés volontaires, sans oublier le représentant de tous les réfugiés du camp et dix personnes à Kigali. Ces derniers sont en général les membres actifs de la société civile burundaise qui craignent de leur sécurité dans le camp ou qui ont trouvé un emploi temporaire dans la capitale. Du côté des organisations internationales et nationales, nous avons interviewé le personnel ou les responsables de six organisations<sup>13</sup> parmi une quinzaine d'ONG présentes.

---

<sup>12</sup> Notre thèse de doctorat : Essai de compréhension de la pauvreté féminine à travers le cas particulier des femmes chefs de ménage au Rwanda face au microcrédit. De 1994 à 2014, a été couronnée du prix Alice Seghers 2015 par l'Université libre de Bruxelles/ULB. Suite aux données de cette thèse, nous avons publié chez l'Harmattan en 2016, le livre intitulé : Le microcrédit à l'épreuve des inégalités de genre. La persistance de la pauvreté au Rwanda post-génocide.

<sup>13</sup> Ces organisations sont : Maison Shalom, Save the Children, Plan international, Croix-Rouge, ADRA (Adventist Development and Relief Agency) ainsi que le MIDMAR (Ministry of Disaster Management and Refugee Affairs).

Notre recherche a également bénéficié de l'information de Burundais de Bujumbura travaillant dans le secteur humanitaire et de réfugiés burundais à Bruxelles.

Au total pour ce travail, 44 personnes ont été rencontrées et parmi eux 33 ont été interviewées. Beaucoup d'autres Burundais nous ont informés à distance. La récolte des données a été suivie d'une analyse d'entretien en deux temps. En suivant la méthode sociologique qui accorde beaucoup d'importance à la parole d'informateurs,<sup>14</sup> nous avons d'abord sélectionné quelques extraits d'interviews qui corroborent ou pas notre hypothèse de recherche. En second lieu, toutes les informations importantes ont été sélectionnées selon l'analyse thématique telle qu'elle est présentée en sciences humaines par Paillé et Mucchielli.<sup>15</sup>

## **Le contexte politique et socioéconomique burundais**

Le 25 avril 2015 au Burundi, le « Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) », au pouvoir depuis 2005, annonce la candidature de Pierre Nkurundiza à sa propre succession. Ce 3<sup>e</sup> mandat provoque la scission au sein même de son parti et suscite à travers tout le pays des manifestations de l'opposition politique et de la société civile connue sous le nom de « Mouvement Halte au troisième mandat ». Ce mandat de plus est une violation de l'accord pour la paix d'Arusha<sup>16</sup> et de la constitution burundaise.<sup>17</sup> Malgré cette mise en garde et celle de la communauté internationale, les élections présidentielles du 21 juillet 2015 sont remportées par le président sortant Pierre Nkurunziza. Par conséquent, des manifestants anti 3<sup>e</sup> mandat se heurtent à travers tout le pays aux forces de l'ordre et aux jeunes « imbonerakure », milice du parti au pouvoir.

Depuis lors, le pays connaît une crise politique dont les conséquences à l'intérieur du pays comme dans la région sont importantes causant de nombreux morts et blessés, des arrestations arbitraires, le viol des femmes, des tortures, des déplacés internes, des réfugiés, etc. À titre d'exemple, le rapport de l'année 2015 de la Ligue des droits de l'Homme Iteka donne le bilan suivant : 507 personnes tuées entre janvier et décembre, 991 personnes emprisonnées, 2203 personnes arrêtées et torturées. Le rapport souligne que la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 a aggravé la situation, dans le sens où les personnes qui essayaient de fuir étaient accusées de rejoindre des mouvements rebelles.<sup>18</sup> Pour l'année 2016, des faits similaires et en particulier la surpopulation des prisons sont soulignés par la société civile burundaise dans le rapport à l'intention du comité contre la torture.<sup>19</sup>

---

<sup>14</sup> D. Demazière et C. Dubar, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.

<sup>15</sup> P. Paillé et A. Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2012 ; A. Mucchielli, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2014.

<sup>16</sup> L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a été signé le 28 août 2000. Il clôturait plusieurs années de négociation sur le conflit politique et ethnique.

<sup>17</sup> Loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la constitution de la République du Burundi. Précisément l'article 7.3 de l'Accord d'Arusha stipule que « *le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels* ».

<sup>18</sup> Ligue burundaise des droits de l'homme « Iteka », *Les élections de 2015 : un contentieux électoral lourd de conséquences. Rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi*, Bujumbura, 2015.

<sup>19</sup> Rapport alternatif de la société civile à l'intention du Comité contre la Torture sur la situation au Burundi, 58<sup>e</sup> session, juillet 2016. Malheureusement la ligue Iteka a été définitivement fermée par le gouvernement le 3 janvier 2017, suite à ses nombreuses publications sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

Dans ce cadre, nous nous sommes penchées sur la situation des réfugiés burundais au Rwanda. Entre le mois d'avril et le mois de décembre 2015, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dénombrait 232 914 Burundais accueillis dans différents pays limitrophes. Le Rwanda hébergeait 71 820 réfugiés basés principalement dans le camp de Mahama et dans la capitale Kigali,<sup>20</sup> dont l'augmentation est estimée à 150 personnes en moyenne par semaine.

Il est important de souligner que la crise politique actuelle se greffe sur une situation socioéconomique déjà inquiétante en dépit des efforts du gouvernement, des ONG humanitaires locales et internationales, en particulier en matière de sécurité et de nutrition. En 2014, le Burundi et l'Érythrée étaient les deux seuls pays du monde qui étaient considérés comme extrêmement alarmants en termes de malnutrition.<sup>21</sup> La même situation de pauvreté est confirmée par le rapport de 2015 sur l'Indice de Développement Humain du PNUD. Le Burundi, avec un IDH de 0,400 se trouve 184<sup>e</sup> rang sur 188 pays concernés.<sup>22</sup> Avec la prolongation de la crise politique, la Banque Africaine de Développement souligne la baisse du taux de croissance qui est estimé à -4,1% en 2015.<sup>23</sup> Par ailleurs, depuis 1993, la corruption gangrène tout le système en place.<sup>24</sup>

Dans cette situation, le gouvernement n'hésite pas à s'approprier les biens des opposants et des organisations non gouvernementales locales. En l'occurrence, en novembre 2015, par le décret 530/1597 émis par le ministère burundais de l'Intérieur, une dizaine d'organisations non gouvernementales nationales ont été suspendues et leurs comptes bancaires ont été gelés.<sup>25</sup> Ce décret est toujours valable, sous prétexte que ces organisations ont participé, ces derniers mois, à un mouvement insurrectionnel.

Parmi les dix organisations suspendues figure Maison Shalom, de Marguerite Barankitse raison pour laquelle elle s'est réfugiée au Rwanda.<sup>26</sup> D'autres appartiennent aussi à des personnalités bien connues au Burundi et à l'extérieur. De même, des radios privées ont été fermées et des journalistes emprisonnés ou contraints à l'exil du simple fait qu'ils ont fait leur travail.

Dans ce contexte, lors de notre séjour au mois de décembre, un mois après la fermeture des dites organisations, beaucoup de nos informateurs voyaient dans cette mesure une manœuvre politico-financière. Pauline, rencontrée à Kigali, n'a pas mâché ses mots : « *Le gouvernement manque clairement de moyens financiers, il sait très bien que nous sommes innocents, la fermeture de*

<sup>20</sup> UNHCR, *Burundi situation. UNHCR régional update 20*, le 28 décembre 2015 disponible sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR%20Regional%20Update%20-%20Burundi%20Situation%20%2320.docx.pdf>

<sup>21</sup> Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), *Rapport sur l'alimentation mondiale. Mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès en matière de nutrition*, Washington, octobre 2014. Rapport disponible sur : <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/gnr14fr.pdf>

<sup>22</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2015. Le travail au service du développement humain*. Rapport disponible sur [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015\\_human\\_development\\_report\\_1.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015_human_development_report_1.pdf)

<sup>23</sup> Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique*, 15<sup>e</sup> édition, 2016.

<sup>24</sup> <http://www.transparency.org/cpi2015#results-table>. En 2015, le pays est placé au 150<sup>e</sup> rang sur 167 pays évalués par l'organisation Transparency International.

<sup>25</sup> L'ordonnance du Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique n°530/1597 du 23/11/2015.

<sup>26</sup> Les ONG suspendues sont : L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) ; L'Association pour la Protection des Personnes Détenues et les Droits de l'Homme (APRODH) ; Amicale des Militaires en Non-Activités (AMINA) ; Le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) ; Le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC) ; La Fontaine Isoko de la bonne Gouvernance pour un Développement Intégré (Fontaine Isoko) ; L'Association Maison Shalom (Maison Shalom) ; Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM) ; Le Réseau des Citoyens Probes (RCP) ; La Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme (SPPDF).



*beaucoup de nos organisations est un prétexte pour s'approprier nos comptes bancaires »<sup>27</sup>. Quant à Christian, il a ajouté : « La fermeture de Maison Shalom n'est rien d'autre que la récupération de ses avoirs et surtout de son argent en banque, tout le monde sait bien que c'est une organisation respectable bien soutenue par des bailleurs de fonds extérieurs »<sup>28</sup>.*

## **L'importance et la nécessité de l'aide humanitaire dans le camp de Mahama**

Les informations récoltées au cours de nos terrains se complètent, s'enrichissent et se recourent. Sur la question de l'aide humanitaire, deux tendances se dessinent : des appréciations positives et reconnaissantes des réfugiés de Mahama à l'égard de la solidarité internationale, et des appréciations critiques autour de l'aide humanitaire et de la manière dont elle est mise en action sur le terrain à Mahama et au Burundi.

### ***Le camp des réfugiés de Mahama***

Le camp des réfugiés burundais se trouve dans le secteur Mahama, district de Kirehe dans la province de l'Est au Rwanda à la frontière tanzanienne. L'endroit a été choisi en respect de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, qui recommande aux pays hôtes d'établir les camps à une distance minimum de 50 km du pays d'origine des réfugiés.<sup>29</sup> D'autres critères dont la disponibilité de l'espace nécessaire, l'accès à la terre cultivable, la viabilité à court et à long terme ont aussi été pris en compte.

Les premiers réfugiés y sont arrivés le 22 avril 2015 dans les convois du HCR en provenance des zones de transit de Bugesera, Nyanza, Nyagatare et Rusizi.

L'ampleur du nombre de réfugiés a mené les autorités à tripler la superficie du camp, qui est aujourd'hui de 150 ha pour 49 100 réfugiés.<sup>30</sup> Le nombre de réfugiés change constamment en fonction des nouveaux arrivants. Dans l'administration interne, l'on parle de Mahama 1 et Mahama 2. Le camp est subdivisé en villages et chaque village compte entre 70 et 100 tentes.

### ***Les réfugiés burundais à Mahama***

Sur 77 819 réfugiés burundais au Rwanda, 49 100 résidents à Mahama, d'autres résident dans différents centres urbains du pays, principalement dans la capitale (25 304) et dans la ville de Butare (3094). D'autres réfugiés sont installés dans les quatre camps de transit : Bugesera, Nyanza, Nyagatare et Gatore en attendant d'être accueillis à Mahama. Faute de données spécifiques sur les résidents du camp, le tableau suivant montre les communes d'origine de tous les réfugiés burundais.

<sup>27</sup> Pauline, *informatrice, réfugiée de 47 ans, membre de la société civile burundaise*, Kigali, décembre 2015.

<sup>28</sup> Christian, *informateur, réfugié de 40*, Mahama, décembre 2015.

<sup>29</sup> UNHCR, *Convention générale du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés*, Genève 1951. Disponible en ligne sur [http://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention\\_de\\_geneve.pdf](http://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention_de_geneve.pdf)

<sup>30</sup> UNHCR, *Rwanda monthly Population Statistics*, June 30th 2016.

**Tableau 1. Nombre de réfugiés burundais au Rwanda selon leur commune d'origine**

Commune d'origine	Effectifs	%
Kirundo	32 692	42
Bujumbura Mairie	27 877	35,8
Muyinga	6932	8,9
Ngozi	2888	3,7
Karuzi	1138	1,5
Kayanza	829	1,1
Cibitoke	585	0,8
Gitega	514	0,7
Bubanza	407	0,5
Autres	3.957	5,1
Total	77 819	100%

Source : UNHCR, *Population Statistics Rwanda*, june 2016.

Parmi les motivations qui ont décidé ces réfugiés à fuir vers le Rwanda figurent entre autres la distance dans la mesure où certaines communes burundaises sont très proches du Rwanda ; la même langue qui ne nécessite dès lors pas d'interprète ; la similitude culturelle ; la sécurité et l'existence de moyens de transport directs entre Bujumbura et Kigali. Les données du tableau ci-dessus montrent que plus de la moitié (56,5%) de ces réfugiés sont originaires de cinq communes burundaises frontalières du Rwanda, à savoir Kirundo, Ngozi, Kayanza, Cibitoki et Muyinga. Fin juin, le HCR dénombrait 1526 enfants de moins de 18 ans non accompagnés parmi les réfugiés. Le nombre des femmes était de 38 747, alors que celui des hommes était de 39 072.

Concernant les réfugiés dans la capitale et dans d'autres centres urbains du pays, le HCR prend en charge les soins de santé pour les moins de 12 ans et les plus de 60 ans. Il intervient également, d'une manière symbolique, dans les frais de scolarité des enfants. Pour le reste, ces réfugiés en dehors du camp se débrouillent seuls. Maison Shalom intervient quand il s'agit de situations difficiles (blessés, handicapés, malades graves). Il faut noter que certains réfugiés travaillent occasionnellement pour survivre tandis que d'autres sont accueillis dans des familles rwandaises ou burundo-rwandaises par amitié ou en raison de liens du mariage. D'autres enfin, ont des moyens et vivent grâce à leurs économies ou grâce à leurs activités commerciales laissées au Burundi. L'augmentation des loyers et la prostitution féminine en hausse sont les deux phénomènes liés à l'arrivée massive des réfugiés dans des centres urbains, notamment dans la capitale.

### **Catégories des réfugiés burundais à Mahama**

D'une manière générale, tout le monde a fui l'insécurité faisant suite au troisième mandat de Pierre Nkurunziza et c'est le cas pour la majorité des réfugiés qui évoquent les violences à leur égard ou à l'égard de leurs proches, perpétrées par les forces de l'ordre et des « imbonerakure », milice présidentielle qui, partout au Burundi, exerce une fonction policière.

Cependant, en poussant plus loin les discussions, le 3<sup>e</sup> mandat est aussi un prétexte, dans la mesure où certains réfugiés disent ne pas s'intéresser à la politique ou n'avoir pas senti l'insécurité à leur égard. C'est le cas de nombreux réfugiés qui avaient déjà vécu dans les camps en Tanzanie en raison de la guerre civile de 1993 et qui ont été rapatriés souvent de force ces dernières années au Burundi dans des situations catastrophiques. Ils étaient estimés à 35 000 personnes dans le camp de Mtabila en Tanzanie. Après plusieurs années (de 1993 à 2012) dans le camp, ils n'ont pas reçu le nécessaire pour redémarrer une vie normale à leur retour. À leur arrivée, leurs maisons et terres étaient occupées par d'autres personnes et un grand nombre d'entre eux ont été hébergés dans des centres de transit au Burundi. À l'éclatement des conflits, beaucoup en ont profité pour regagner les pays limitrophes, estimant mieux vivre dans le camp que dans leur pays. Ce constat a aussi été fait par le représentant de l'ONG Caritas Belgique au Burundi, lors de sa visite à Mahama en 2015.<sup>31</sup> Le cas de ces réfugiés qui estiment mieux vivre dans les camps que dans les pays d'origine est frappant. Il illustre parfaitement la dépendance que crée l'aide humanitaire vis-à-vis de ses bénéficiaires.

Une autre catégorie concerne les personnes les plus pauvres, notamment les Batwa des communes frontalières du Rwanda qui avaient entendu que la vie était meilleure au Rwanda. Après la mise en place de Mahama, on leur avait dit que les ONG donnaient à manger gratuitement. Enfin, il existe une dernière catégorie fourre-tout et minoritaire qui englobe des personnes qui rejoignent le camp pour des règlements de compte, des problèmes liés à la corruption, sans oublier ceux qui souhaitent partir vers le Nord en passant par le camp.

### **L'utilité de l'aide à Mahama : reconnaissance du travail de toutes les ONG**

Les résidents du camp sont des femmes, des hommes, des enfants souvent non accompagnés, des personnes âgées, des jeunes, de toutes les religions et ethnies confondues. Ils ont été accueillis et hébergés dans la mesure du possible sans devoir payer quoi que ce soit.

Ces réfugiés reconnaissent l'importance de l'aide humanitaire dont ils bénéficient depuis leur arrivée. Un de nos informateurs dit : « *Nous sommes ici depuis presque un an maintenant, lors de notre arrivée, nous n'avions rien sur nous. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à notre existence ici dans le camp jusqu'à aujourd'hui* »<sup>32</sup>.

À l'exception des volontaires du camp qui bénéficient d'un défraiement et de quelques autres réfugiés qui ont un petit commerce dans le camp, ces réfugiés ne cultivent pas et n'ont pas de salaire ou d'autre revenu. La majorité de nos informateurs confirment l'importance de l'aide humanitaire

<sup>31</sup> Visite à Mahama du représentant de Caritas Belgique au Burundi le 14 octobre 2015. <http://www.caritas-int.be/fr/news/visite-au-camp-de-mahama-au-rwanda>, consulté le 22 août 2016.

<sup>32</sup> Jean Marie, *informateur, réfugié de 34 ans, membre de la société civile burundaise*, Mahama, mars 2016.

reçue. « *Merci tout court. Ici nous vivons grâce à toutes ces organisations internationales, nous n'avons rien apporté du Burundi. Je vois mieux leur travail ici qu'au Burundi, je le confirme parce que je ne cultive pas et que je n'ai pas de salaire. Il y a des difficultés, mais les jours avancent, peut-être que la situation va s'arranger dans notre pays et qu'on pourra rentrer* »<sup>33</sup>.

D'autres appréciations sont positives, mais nuancées par le regret ou le souhait de changement à l'égard des stratégies de travail des organisations présentes dans le camp. « *Même si je dors par terre alors qu'il y a des matelas dans le stock, je voudrais les remercier, bientôt il y aura un an que nous sommes dans ce camp, beaucoup de gens n'ont rien apporté du Burundi, nous avons tout reçu ici, même si la pluie du mois de février a détruit ma tente et que j'ai eu du mal à retrouver d'autres affaires* »<sup>34</sup>.

Contrairement aux autres camps de Congolais existant depuis plusieurs années au Rwanda, le camp de Mahama est en opération depuis presque deux ans, période pendant laquelle les ONG n'ont pas échappé aux différentes difficultés. En effet, la période de pluie reste plus inquiétante au camp, les tentes qui durent depuis 12 mois sont usées et en contact avec une forte pluie, elles se déchirent. Les matelas et la farine de maïs disposés par terre à l'intérieur deviennent alors irrécupérables. Actuellement, les maisons en tôle restent encore peu nombreuses.

### **Les ONG présentes dans le camp et leur travail**

Ces appréciations positives des bénéficiaires de l'aide à Mahama soulignent l'importance du travail de seize ONG principalement internationales qui contribuent à la survie des réfugiés dont le HCR, le PAM, Oxfam, ADRA, ARC, Care International, Caritas Rwanda, le CICR, la Croix-Rouge, Unicef, Handicap international, PLAN international, Save the Children, Tear Fund et PAJER. Sur seize organisations non gouvernementales, deux seulement ont un caractère local : PAJER et Maison Shalom. Les quatorze autres sont internationales.

Pour qu'une ONG puisse exercer ses activités dans le camp, elle doit avoir les autorisations connues sous la dénomination d'un « accord tripartite » entre l'ONG concernée, le HCR et le MIDMAR. Concernant le financement, toutes les ONG présentes dans le camp à l'exception de Maison Shalom et de Save the Children reçoivent des subsides du HCR.

Chaque ONG dans le camp a son domaine d'intervention. Cette répartition des ONG par domaine présente l'avantage d'un travail presque à la chaîne, cependant elle peut avoir aussi ses inconvénients. À titre d'exemple, le HCR finance les ONG et procède à l'enregistrement des arrivants. L'ARC s'occupe de la construction des tentes et des maisons. Le PAM fournit l'aide alimentaire et l'ONG ADRA prend en charge la distribution de cette aide alimentaire et non alimentaire. Même l'aide issue de la générosité des Rwandais à travers des associations et des personnes privées passe par ADRA pour la distribution. Le souci dans la distribution est que l'ADRA attend toujours la quantité suffisante pour pouvoir distribuer l'aide aux bénéficiaires, ce qui peut prendre de nombreux mois. L'aide qui n'arrive pas aux bénéficiaires alors qu'elle est arrivée dans le camp est un problème qui a été soulevé par nos informateurs, qui ne comprennent pas les causes de cette situation. Selon le

<sup>33</sup> Emmanuel, *informateur, réfugié de 33 ans*, Mahama, mars 2016.

<sup>34</sup> Pierre, *informateur, réfugiés de 29 ans*, Mahama, mars 2016.

cadre de travail du HCR, le travail semble être uniforme et classique pour la grande majorité des ONG. Cependant, deux ONG semblent sortir de cette conformité puisque leurs activités ont été particulièrement appréciées et soulignées par les bénéficiaires. « *Il y a quelques ONG telles que Save the Children et Maison Shalom qui changent vraiment la vie des réfugiés ; il y a maintenant les gens qui savent lire et écrire ; il y en a d'autres qui peuvent exercer un métier, ils en sont fiers et reconnaissants. Ils ont retrouvé le goût pour la vie et affronteront un jour le retour au Burundi sans trop de complications. Je dis merci pour ça, même si pour les autres, il y a encore du travail à faire.* »<sup>35</sup> Save the Children et Maison Shalom auraient un atout dans leur mode de fonctionnement ou dans leurs activités.

### **Reconnaissance et engouement envers l'ONG Maison Shalom**

La nécessité et l'utilité de l'aide humanitaire sont aussi confirmées par l'engouement des réfugiés pour l'ONG Maison Shalom et sa directrice/fondatrice Marguerite Barankitse. Les activités de cette organisation, qui a débuté officiellement ses activités dans le camp début 2016, ont une portée à long terme. La communication et la collaboration avec les bénéficiaires, les projets qui visent l'autonomie et la dignité des bénéficiaires, les projets adaptés à la culture et aux besoins locaux sont des éléments caractéristiques de l'aide qu'apporte Maison Shalom. Des réfugiés gardent de bons souvenirs des activités réalisées dans le passé par cette organisation au Burundi et en témoignent : « *Une autre spécialité qui fait que nous attendons et que nous apprécions le travail de la Maison Shalom c'est l'écoute et le respect. La directrice s'adresse à nous, elle nous considère et comprend nos problèmes même si elle ne peut pas répondre à tous, on sait que quand elle réagit c'est une solution à long terme* »<sup>36</sup>.

Après avoir recensé les étudiants réfugiés depuis mars, Maison Shalom a organisé dans le camp une formation pour tous les réfugiés, anciens étudiants universitaires au Burundi en vue de les préparer à intégrer différentes universités rwandaises. Sur 272 étudiants concernés par la formation, 260 ont commencé leurs études au Rwanda en juillet 2016 grâce à cette ONG qui va les prendre en charge.<sup>37</sup> Le projet a obtenu la collaboration du HCR et du gouvernement rwandais pour les accords politiques et pour la distribution du matériel nécessaire. Dans la même dynamique, jusque fin août, 138 jeunes ont été formés dans le camp et dans le centre urbain de Nyamata à divers métiers tels que la restauration, la coiffure, l'hôtellerie, etc., avec la possibilité de faire des stages dans différents établissements rwandais. L'ONG octroie des microcrédits à ceux qui ont fini ces formations pour pouvoir développer une activité génératrice de revenus.

Au niveau secondaire, la Maison Shalom intègre les élèves réfugiés dans différentes écoles du Rwanda. Elle sélectionne les bons élèves en fonction des bulletins, mais aussi en fonction des places disponibles dans les écoles rwandaises. Ces élèves quittent le camp pour vivre en internats pendant la période scolaire, comme la grande majorité des élèves rwandais du cycle secondaire. Dans le camp même, il existe une école primaire (UNICEF) et au niveau secondaire quelques enfants réfugiés

<sup>35</sup> Emmanuel, *informateur, réfugié de 33 ans*, Mahama, mars 2016.

<sup>36</sup> Antoine, *informateur, réfugié de 22 ans*, Mahama, mars 2016.

<sup>37</sup> UTB, UNILAK, INES Ruhengeri et UNATEC sont les institutions supérieures qui ont accueilli ces étudiants burundais. 12 étudiants n'ont pas commencé en raison de motifs personnels : bébés en bas âge, grossesses, etc.

fréquentent les écoles rwandaises des environs. Cependant, les enfants réfugiés ne fréquentent pas régulièrement les cours. Les parents considèrent ces écoles primaires dans le camp comme une sorte d'occupation.

Les activités de Maison Shalom ont un double objectif : permettre une autonomie et une meilleure intégration des réfugiés burundais dans la société hôte ainsi que la préparation au retour digne dans le pays d'origine.

### ***Maison Shalom au Burundi : réalisations hors du commun***

Créée en 1993 par Marguerite Barankitse après qu'elle ait accueilli 25 orphelins de guerre civile, Maison Shalom peut aujourd'hui se réjouir de ses réalisations. À vrai dire, au Burundi, rares sont les organisations locales qui peuvent se hisser à son niveau. Marguerite, institutrice de formation, ayant suivi des formations en France et en Suisse, est Tutsi de confession catholique. Bien qu'elle soit pratiquante, son organisation est apolitique et non confessionnelle, ce qui lui permet d'accueillir des enfants de différentes confessions et de différentes ethnies. Cela lui a valu le surnom de « maman nationale aux vingt mille enfants » en référence au nombre d'enfants qui était passé par la Maison Shalom en 2014.<sup>38</sup> Pour faire vivre tous ces enfants, l'ONG a construit différents centres d'accueil.<sup>39</sup> À côté de l'aide extérieure, elle a développé des activités génératrices de revenus autogérées par les enfants : l'agriculture, l'élevage, le moulin à manioc, une boulangerie, un centre de cinéma, etc. Pour éviter les inégalités socioéconomiques, à Ruyigi, l'ONG a adopté une approche communautaire qui intégrait la population en tant que bénéficiaire directe ou indirecte de ses activités. Tous les enfants ont été scolarisés et ceux qui avaient suivi des formations professionnelles recevaient un kit (capital et matériel) de démarrage dans la vie professionnelle. Progressivement, ils devenaient autonomes et quittaient les centres.

Aujourd'hui, beaucoup ont fondé des familles et mènent une vie normale dans la société. Parmi d'autres projets de cette ONG au Burundi, figure le centre hospitalier « Rema », qui comprend un centre de protection de la mère et de l'enfant ; un hôpital « Rema » (un hôpital de référence à Ruyigi et au Burundi en termes d'équipements) ainsi qu'une école paramédicale Saint-Michel. Maison Shalom possède également une union de coopératives, une institution de microfinance et une école internationale qui dispense l'enseignement en deux cycles : maternel et primaire. La Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse de Luxembourg, la Fondation Jean-François Peterbroeck de Belgique ainsi que la Fondation Bridderlech Deelen de Luxembourg sont ses principaux partenaires financiers. Beaucoup d'ONG internationales présentes ou non au Burundi, quelques personnes de la diaspora burundaise et les amis de l'ONG qui se trouvent dans différents pays principalement occidentaux contribuent financièrement aux activités de cette organisation qui jouit d'une reconnaissance internationale. Quant à Marguerite, Ange du Burundi pour les uns<sup>40</sup> ou Mandela au féminin pour les autres, elle a été honorée de quatre Doctorats honoris causa décernés par des

---

<sup>38</sup> Maison Shalom, *Rapport d'activités 2014. Épanouissement intégral de l'enfant : objet du développement communautaire intégré*, Bujumbura 2015 ; Christel Martin, *La haine n'aura pas le dernier mot : Maggy, la femme aux 10000 enfants*, Paris, Albin-Michel, 2005.

<sup>39</sup> Voir les activités et les rapports annuels sur : <http://www.maisonshalom.org/>

<sup>40</sup> Maison Shalom Burundi, *Marguerite Barankitse l'Ange du Burundi* sur <http://www.univ-catholille.fr/documents/dossier-presse-maggy-barankitste.pdf>

universités étrangères. De 1998 à 2016, elle a reçu 30 prix et récompenses de différents pays et organisations internationales<sup>41</sup>.

### ***Save the Children dans le camp de Mahama***

Cette organisation intervient dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la protection communautaire et de la protection des enfants. Toutes ses constructions sont en dur (briques et tôles solides), font la différence et suscitent des questionnements. Elle dispose d'un centre pour la consultation des malades et d'un autre pour l'hospitalisation, et ces centres sont tous deux bien équipés. Ainsi, les femmes enceintes et d'autres malades préfèrent être soignés par Save the Children que par ARC, qui travaille dans des tentes comme tant d'autres ONG. Elle développe beaucoup d'activités pour les jeunes, mais elle donne aussi des formations en écriture et en lecture aux personnes non alphabétisées et dispense une formation en anglais pour les enfants. Des formations professionnelles pour les adultes sont également organisées. C'est dans ce cadre que quelques personnes ont commencé une activité lucrative. Un jeune coiffeur sur le marché du camp témoigne : « *J'ai mon avenir entre mes mains. Je travaille ici dans le camp et une fois que je serai au Burundi je vais travailler sans problème. Je n'ai plus peur pour mon avenir, le goût de la vie m'est revenu grâce à Save the Children.* »<sup>42</sup>

Ces activités qui rendent l'autonomie aux réfugiés ne passent pas inaperçues. En discutant avec les femmes qui font du commerce dans le camp parce qu'elles ont été formées, l'une d'elles nous a déclaré : « *(...) nous ne sommes pas des malades, nous avons juste fui l'insécurité, si on donnait à tout le monde une petite somme d'argent ou du matériel ou toute autre possibilité pour démarrer une activité comme l'a fait pour nous Save the Children, il n'y aurait pas besoin de distribuer du maïs.* »<sup>43</sup>

Save the Children travaille avec un grand nombre de volontaires burundais et d'une manière régulière. Beaucoup de médecins qui travaillent pour Save the Children sont des volontaires burundais. Retrouver son autonomie à travers une formation diminue les inquiétudes liées au retour dans le pays d'origine.

« *Nous n'avons rien apporté ici, pour dire que le nécessaire nous a été donné par ces ONG, c'est grâce à elles si nous sommes toujours là et vivants, il faut savoir aussi qu'il y a une ONG, à savoir Save the Children, qui change complètement l'avenir de jeunes ici dans le camp. La formation professionnelle est importante, vous savez, quand on retourne dans son pays d'origine après tant de temps d'exil, rien n'existe, il faut tout recommencer. L'exemple est celui de ces personnes qui vivaient dans le camp en Tanzanie depuis 1993, il y en a beaucoup ici à Mahama qui n'ont pas pu récupérer leurs biens au Burundi. Et puis, les enfants qui sont nés en exil ou qui ont perdu leurs parents, une fois dans le pays personne ne les reconnaît ! C'est pour ça qu'avoir un projet ou une formation est important.* »<sup>44</sup>

---

<sup>41</sup> Voir la liste de ses prix et ses récompenses internationaux sur : <http://www.maisonshalom.org/fr/34/maggy-et-la-maison-shalom>

<sup>42</sup> Antoine, *informateur, réfugié de 22 ans*, Mahama, mars 2016.

<sup>43</sup> Eugénie, *informatrice, réfugiée de 38 ans*, Mahama, mars 2016.

<sup>44</sup> Adrien, *informateur, réfugié de 38 ans et volontaire dans le camp*, Mahama, mars 2016.

Après avoir confirmé l'utilité de l'aide d'urgence dans le camp, les informateurs ont soulevé le côté négatif des pratiques humanitaires à Mahama et au Burundi. Tenant compte de la visibilité du travail des ONG dans le camp, à travers leurs récits, ils espèrent contribuer au changement dans le pays d'origine.

## **Les limites de l'aide humanitaire et la nécessité de la transition humanitaire dans le contexte burundais**

Malgré la présence massive des associations et des ONG locales et internationales, la situation socioéconomique au Burundi telle qu'elle est décrite ci-dessus n'est pas favorable à l'image positive de ces organisations. Certains réfugiés qui étaient membres actifs de la société civile ont une expérience de travail avec ou dans différentes organisations. D'autres réfugiés connaissaient de près ou de loin des situations d'extrême pauvreté au Burundi.

En dehors des souvenirs négatifs que gardent les réfugiés sur la présence des ONG dans leur pays d'origine, à travers les réseaux sociaux, Mahama et Bujumbura sont connectés en permanence. Dans ce cas, en parlant des limites de l'aide dans le camp, les réfugiés abordaient directement la réalité du secteur humanitaire au Burundi parce que certaines situations sont, selon eux, semblables. Les appréciations négatives des réfugiés de Mahama dont il est question dans cette partie sont renforcées par quelques travaux existants sur le Burundi,<sup>45</sup> entre autres, celui de Pérouse de Montclos sur la perception de l'aide par les bénéficiaires<sup>46</sup> réalisé en août 2005 dans deux camps. Muyange et Nyabigina étaient composés de déplacés internes et de réfugiés venus de Tanzanie.

## **Les projets inadaptés aux besoins prioritaires locaux**

### ***La malnutrition et la pauvreté dans le camp en provenance du Burundi***

La malnutrition a été constatée parmi les premiers réfugiés qui arrivaient dans le camp de Mahama en avril 2015. Grâce, notre informatrice à Mahama se le rappelle et le raconte en ces mots : « *Quand nous sommes arrivés, beaucoup parmi nous étaient malades, fatigués et avaient faim. Petit à petit, on nous a donné de quoi manger et le minimum nécessaire pour continuer à vivre, même si on aimerait manger autre chose que du maïs, au nom de tous les réfugiés ici, je remercie vivement tous ceux qui nous aident et nous ont aidés depuis notre arrivée ici dans le camp. On ne le dit pas souvent, mais il faut savoir qu'en arrivant dans le camp, beaucoup d'enfants des familles très pauvres avaient des problèmes de malnutrition aiguë, il a fallu distribuer la bouillie tous les jours pendant un certain temps.* »<sup>47</sup>

Progressivement, les conditions se sont améliorées grâce aux ONG qui sont arrivées pour renforcer les autres. Cependant, la situation se complique dans le sens où d'autres cas de

<sup>45</sup> M.-A. Pérouse de Montclos., *L'aide humanitaire, aide à la guerre ?*, Bruxelles, Complexe, 2001; A. Royer, « Les déplacements internes au Burundi : la gestion de l'incertitude », in A. Guichaoua, (ed.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p. 269-376.

<sup>46</sup> M.-A. Pérouse de Montclos, « De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi », *Autrepart*, 3/2006 (n° 39), p. 39-57.

<sup>47</sup> Grâce, *informatrice, réfugiée de 32 ans et volontaire dans le camp*, Mahama, mars 2016.



malnutrition sont apparus après quelques mois dans le camp. Un autre informateur à Mahama confirme la malnutrition et l'extrême pauvreté au Burundi. « Ici dans le camp, nous avons besoin de l'aide pour tenir debout. Même s'il y a des choses qu'on pourrait changer, je ne dis rien d'autre qu'un grand merci. Cependant, au Burundi, elles [ONG internationales] ne font presque rien pour la population. Il y a les gens qui sont arrivés ici avec les maladies dues au manque d'aliments ou à la malnutrition, des problèmes de santé, d'extrême pauvreté, la présence même des ex-réfugiés burundais en Tanzanie ici dans le camp est une preuve qu'au Burundi ça n'allait pas. »<sup>48</sup> Le détournement de l'aide avant de parvenir aux populations concernées, la corruption au sein du gouvernement et au sein de beaucoup d'ONG, l'aide revendue en contrebande au Congo ou au Rwanda sont des facteurs de persistance de la pauvreté au Burundi.<sup>49</sup>

Historiquement, le Burundi a connu une ruée des ONG en 1993 à la suite de la guerre civile entre les Hutu et les Tutsi et les conséquences désastreuses qu'elle a entraînées. Depuis lors, le nombre d'ONG internationales et d'associations locales n'a cessé d'augmenter. À titre d'exemple, en 2006 le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique dénombrait plus de 2000 ASBL (association sans but lucratif) locales enregistrées officiellement et plus d'une centaine d'organisations non gouvernementales internationales.<sup>50</sup> Si officiellement, dans leur fonctionnement, les ONG internationales au Burundi doivent tenir compte des priorités établies par le gouvernement,<sup>51</sup> la réalité sur le terrain est que tout se négocie en faveur de l'ONG.

Avec le système de fonctionnement interposé (la sous-traitance des ONG locales) adopté par beaucoup d'ONG internationales présentes au Burundi, il y a une collaboration entre les organisations locales et les organisations internationales. Ce fonctionnement a ses avantages et ses inconvénients, entre autres, la lourdeur administrative. Le fait que les associations et organisations locales soient en contact direct avec la population bénéficiaire n'enlève pas l'existence de projets non prioritaires ou non adaptés aux besoins locaux. Tout s'explique par les principales caractéristiques des organisations locales. Elles ne reçoivent pas d'appui financier du gouvernement ; elles rencontrent des problèmes de pauvreté et des difficultés de mobilisations de fonds au niveau local et beaucoup sont des associations éphémères, qui se limitent au premier projet financé. Par conséquent, la grande majorité de ces organisations dépendent financièrement des organisations internationales présentes au Burundi ou de bailleurs de fonds extérieurs. Autrement dit, l'existence des organisations locales est décidée par les ONG internationales. Pour bénéficier du financement, il faut répondre aux exigences fixées par ces bailleurs de fonds. Tenant compte du nombre d'organisations locales et de l'absence de soutien financier de la part de l'État burundais, l'appui financier des ONG internationales au Burundi ne suffit pas pour répondre à tous les besoins et aux projets de tous les partenaires locaux.

Comme en général les Burundais n'occupent pas de postes de décisions dans ces différentes ONG, le partenariat avec les organisations locales ne fonctionne qu'à sens unique. Une autre conséquence

<sup>48</sup> Serge, *informateur, réfugié de 42 ans et volontaire dans le camp*, Mahama, mars 2016.

<sup>49</sup> M.-A. Pérouse de Montclos, *op.cit.*, 3/2006 (n° 39).

<sup>50</sup> E. Parmals, « L'évolution de la société civile au Burundi », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, avril 2006, pp. 209-231.

<sup>51</sup> République du Burundi, *Cabinet du Président, Loi n°1/011 du 23 juin 1999, portant modification du décret-loi n°1/033 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les ONG étrangères, Bujumbura, 1999.*

de ce mode de fonctionnement est la non-prise en compte des souhaits des bénéficiaires dans les projets développés<sup>52</sup>. Malgré toutes ces difficultés, la collaboration des organisations locales et internationales a abouti à la réconciliation des Burundais. Les ONG humanitaires internationales se sont avérées être efficaces dans des activités de prévention de conflit.<sup>53</sup> Selon un des membres de la société civile burundaise interrogé, « *Nkurunziza rencontre des difficultés pour faire éclater le génocide des Tutsi en masse, parce que ces dernières années la société civile était soudée. Dès le début de la collaboration, pour avoir le financement des ONG internationales, les associations locales devaient justifier que leurs activités visaient tout le monde sans aucune distinction. Les projets qui visaient la réconciliation, le vivre ensemble des Burundais rencontraient du succès.* »<sup>54</sup> Pour bénéficier du financement, il faut s'aligner sur la logique du bailleur de fonds, d'autant plus qu'au début, les associations et organisations locales avaient tendance à regrouper exclusivement des personnes de même ethnie ou de même catégorie sociale.

### ***Inégalités sociales et salariales au Burundi et à Mahama***

Le secteur humanitaire contribue aussi à la création d'emplois. Au Burundi, la loi stipule que la main-d'œuvre étrangère ne doit pas dépasser 1/5 des salariés de l'entreprise par catégorie professionnelle<sup>55</sup>. Ce qui signifie que 4/5 reviennent au personnel local.

Ces emplois, convoités, car bien rémunérés, sont à l'origine des inégalités sociales surtout dans la capitale et dans d'autres centres urbains qui accueillent les ONG. Le salaire au sein de ces différentes ONG est nettement supérieur au salaire local. Ce qui confère un meilleur statut et un pouvoir d'achat au personnel des organisations internationales sur les marchés locaux. En outre, au sein même des organisations internationales, le salaire des expatriés est largement supérieur à celui du personnel local ayant un même niveau d'étude. Les humanitaires qui contribuent à la hausse des prix des loyers et qui contribuent aux difficultés socioéconomiques des moins fortunés est une situation connue à Bujumbura<sup>56</sup>. Les bureaux des ONG internationales sont concentrés dans certains quartiers huppés de la ville.

Le point de vue de Léonard, qui a travaillé dans une des ONG au Burundi, résume la perception et la méfiance d'autres informateurs.

*« Les ONG internationales au Burundi viennent avec de l'argent et retournent chez eux avec. Un expatrié est payé sept mille euros nets par mois, plus les avantages liés au travail et son homologue burundais est payé 200 euros alors que ces deux personnes ont les mêmes diplômes ! Paradoxalement c'est le personnel burundais qui doit faire le travail dans le sens où rares sont ceux qui parlent le Kirundi ou connaissent la culture burundaise ! Cette seule différence de salaire est largement significative ! Hou, ils savent créer du travail en utilisant la population des pays pauvres ! Parce que pour finir, la population n'est pas informée de qui a donné quoi et pour quoi et pour combien de temps. Contrairement à la Maison Shalom où les Burundais de l'extérieur parrainent un*

<sup>52</sup> E. Palmals, *op.cit.*, 2006.

<sup>53</sup> E. Palmals, *op.cit.*, 2006.

<sup>54</sup> Serge, *informateur, réfugié de 42 ans, membre de la société civile burundaise*, Mahama, mars 2016.

<sup>55</sup> Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, *Ordonnance ministérielle n°660/086/92 du 17 février 1992, portant réglementation de l'emploi des étrangers au Burundi*, Bujumbura, 1992.

<sup>56</sup> M.-A. Pérouse de Montclos, *op.cit.*, 3/2006 (n° 39).

*enfant en sachant que c'est pour six ans d'études secondaires et pour le matériel scolaire. (...) La Maison Shalom connaît le terrain et quand elle fait un projet c'est pour répondre aux besoins réels et prioritaires. À Ruyigi, à cause de l'hôpital Rema, il y a aujourd'hui des hôtels, des restaurants, du commerce, etc. tout cela n'existait pas avant que Maggy ait l'idée de construire l'hôpital là-bas. Les ONG internationales arrivent avec les projets déjà faits et comme elles ne veulent pas collaborer avec les bénéficiaires ou écouter le personnel local, il y a toujours un décalage entre les besoins de la population et ce qu'elles offrent. C'est pour cela qu'on se pose souvent des questions sur les vraies motivations. Ce n'est pas la lutte contre la pauvreté parce que toutes les ONG existent au Burundi et les gens meurent chaque jour à cause de maladies ou d'extrême pauvreté. Assurer le repas dans des situations difficiles sans aucune garantie pour la suite, c'est créer la dépendance parce qu'une fois l'urgence finie, on revient à la case de départ alors que le temps, lui, a passé et que certaines personnes ne sont plus en mesure de faire ce qu'elles faisaient auparavant. Si ici dans le camp, toutes les ONG faisaient un effort pour intégrer une activité qui rende l'autonomie aux réfugiés dans leurs programmes, ça pourrait simplifier le retour quand le moment viendra.»<sup>57</sup> La presse locale abonde dans le même sens que ces informateurs. La neutralité et l'intégrité des expatriés sont quelques fois remises en cause par les médias. On les accuse de venir en Afrique gagner de l'argent pour échapper au chômage en Europe.*

L'arrivée massive des réfugiés et des ONG à Mahama exerce une influence socioéconomique dans les villages autour du camp et dans le centre de Nyakarambi qui héberge le personnel de toutes les ONG. La population reste partagée sur l'impact de la présence des ONG et de son personnel.

Le loyer est devenu de trois à dix fois plus élevé que d'habitude, et certains propriétaires n'hésitent pas à transformer leur maison familiale, soit pour y mettre une chambre ou deux en location, soit tout simplement pour la louer et désertier la ville parce que le gain est très important. « *Le malheur des uns fait le bonheur des autres, il faut profiter de cette manne providentielle, on ne sait pas pendant combien de temps ces réfugiés vont rester à Mahama* » racontait notre chauffeur de taxi. Pour quelques habitants de cette petite ville, la présence des ONG est positive, car elle contribue à l'économie de la région.

En revanche, pour ceux qui n'ont rien à en tirer, les inégalités se creusent. Ils ont du mal à se procurer des vivres au marché, les prix grimpent constamment. Dans le camp, le salaire n'est bien évidemment pas le même pour toutes les ONG. Le personnel de l'État, en l'occurrence le MIDMAR est le moins payé.

### ***Alimentation insuffisante et ses conséquences dans le camp***

Le problème de l'alimentation est une des préoccupations majeures des réfugiés. L'extrait d'interview avec Joseph notre informateur résume toute la situation et les conséquences qu'elle engendre dans le camp et dans les quartiers environnants. « *Ici nous sommes en exil, nous sommes contents de pouvoir dormir tranquillement. Cependant il y a un problème : depuis que nous sommes arrivés (l'année passée), nous ne mangeons que du maïs et des haricots secs. On nous donne des grains de maïs ! Comment les gens peuvent-ils oser nous donner ça ? Non seulement nous ne sommes pas habitués à cette alimentation ; cuire le maïs, ça demande beaucoup de bois pour faire le feu alors*

---

<sup>57</sup> Léonard, informateur, réfugié de 38 et volontaire dans le camp, Mahama, mars 2016.

*qu'il n'y en a pas ! Il faut savoir aussi qu'à long terme le maïs cause des problèmes de santé, l'estomac ne le supporte pas ! Qui décide de ça ? Le HCR peut-être, mais pour qui : les animaux ou les êtres humains ? Est-ce que le décideur a vécu la même expérience auparavant ? Pourquoi on ne nous explique pas les raisons de cette décision ? Nous les prenons parce que nous sommes dans le besoin, mais je sais qu'il y a des familles qui les vendent pour trouver autre chose. Si on mangeait autrement, il y aurait moins de problèmes de santé pour les réfugiés. Je ne crois pas que ceux qui donnent de l'argent pour aider demandent qu'on nous achète du maïs, si c'était Maggy (présidente Maison Shalom), elle ne pourrait pas faire ça ! Donner du maïs aux enfants, aux personnes malades ou âgées ! Nous n'avons juste pas le choix. Je remercie quand même ceux qui nous aident parce qu'avec ce qui se passe au Burundi, nous avons pu survivre quelques mois même si la situation n'est pas tenable à long terme.»<sup>58</sup> En effet, la ration alimentaire donnée par le PAM et distribuée par ADRA reste problématique aux yeux des réfugiés tant au niveau qualitatif que quantitatif.*

La ration alimentaire par jour et par personne, chiffrée à 360 g de maïs, 120 g de haricots secs, 30 g d'huile, et 5 g de sel et 50 g de farine de maïs pour la bouillie, qui ne tiennent pas compte des catégories spécifiques de vulnérables, est jugée trop insuffisante, mais aussi inadéquate. Le riz serait préférable au maïs. Les grains de maïs ne font pas partie des habitudes alimentaires de bon nombre de réfugiés, et cela exige aussi de payer le moulin pour ceux qui veulent les transformer en farine. Cuire les grains de maïs et les haricots secs demande du bois de chauffe ou du charbon de bois alors qu'il en manque dans le camp, dans la région et dans tout le pays. Devant les 12 représentants des USA, de l'Union européenne, du Canada, de la Belgique, d'Allemagne, du Japon, de la Corée du Sud, d'Égypte, du Kenya, du HCR lors de leur visite au camp du 9 septembre 2016, les réfugiés n'ont pas mâché leurs mots au sujet de ces problèmes. La ration alimentaire qui ne dépasse pas deux semaines alors qu'elle est prévue pour un mois ; le bois de chauffe qui ne dépasse pas trois jours alors qu'il est prévu pour un mois, ainsi que le manque d'eau sont de gros problèmes qui ont été soulignés par le représentant des réfugiés. Les réfugiés pensent que les femmes allaitantes, les enfants, les personnes âgées, les malades et les malades de longue durée devraient bénéficier d'une autre alimentation que le maïs. Ainsi, plusieurs maladies sont attribuées à ce dernier.

*« Il est vrai qu'ici nous avons besoin d'aide, sauf ceux qui sont arrivés avec une petite somme d'argent, en général nous n'avons rien apporté pour manger et pour vivre au quotidien. Nous avons reçu le matériel de base même si on s'est fait voler par après ! Pour ça, nous remercions vraiment toutes les organisations présentes pour leur travail. Mais, quand nous voyons de belles voitures qui passent, qui entrent et qui sortent, beaucoup sont nouvelles, on se pose beaucoup de questions : pourquoi on mange du maïs quotidiennement ? Pourquoi beaucoup dorment encore par terre sans matelas, alors qu'apparemment les ONG disposent de moyens financiers ? Le riz est aussi une céréale et il faisait partie de notre alimentation quotidienne, mais le maïs ! Ahou, je n'ai jamais pensé que je pouvais en manger tous les jours. On voit qu'il y a de l'argent, les voitures ; les stocks sont là et quand on demande le matelas, il faut attendre ! Je suis certain que si c'était Maggy [Marguerite] qui décidait ou qui gérait le stock, aucune maman ne serait amenée à dormir par terre alors qu'il y a des matelas stockés. Elle ne pourrait pas non plus nous donner du maïs pendant des mois et des mois sans nous en expliquer pourquoi ?»<sup>59</sup> Dans le camp, le riz est préférable au maïs.*

<sup>58</sup> Joseph, informateur, réfugié de 52 ans et volontaire dans le camp, Mahama, mars 2016.

<sup>59</sup> Louis, informateur, réfugié de 41 ans, Mahama, mars 2016.

Dans ces conditions, de bonnes relations entre des réfugiés et leurs voisins hôtes permettent de remédier aux problèmes alimentaires. Malgré l'interdiction et le contrôle dans le camp, les réfugiés vendent leur ration alimentaire pour acheter autre chose qu'ils ont envie de manger. Beaucoup d'articles en provenance du camp sont vendus sur le marché local ou dans les boutiques avoisinantes, jusqu'au grand marché moderne de Kigali où l'on trouve de la farine jaune de maïs, un produit indisponible habituellement. Dans le camp, on constate régulièrement des vols entre les réfugiés, et quelques fois dans les stocks.

D'autres réfugiés préfèrent aller travailler chez les voisins du camp pour avoir l'argent ou autre chose à manger, notamment les patates douces, les bananes ou le manioc. On remarque un dynamisme socioéconomique dans les quartiers autour du camp. Maison Shalom semble avoir compris le rôle que joue la population hôte dans le quotidien des réfugiés. Elle est la seule ONG qui accorde 20% de son budget total destiné aux réfugiés à la population rwandaise voisine du camp. Sans aucun doute, c'est une approche communautaire semblable à celle qu'elle avait développée à Ruyigi au Burundi. Les problèmes autour de la ration alimentaire, sont reconnus par certains des responsables des ONG qui à la fois regrettent et reconnaissent que la quantité des vivres est insuffisante parce que 2/3 du budget réservé aux réfugiés (chiffres confidentiels) sont utilisés dans la logistique.

### ***Manque de communication entre ONG et bénéficiaires : le rôle des volontaires***

Le manque de communication directe entre les dispensateurs de l'aide et les bénéficiaires est un autre problème pointé du doigt par les réfugiés. Certains pensent qu'il y a un manque de considération de la part des ONG internationales. Ils se basent sur l'absence de réunions internes et directes qui donneraient réponses à leurs questions, mais aussi sur le statut des réfugiés qui travaillent en tant que volontaires dans le camp. Une vision qui est aussi à notre avis influencée par l'image négative que gardent les réfugiés sur le travail des ONG au Burundi, mais encore par les incompatibilités de l'aide à l'égard de la culture burundaise autour de l'aide. Notre informateur remarque « ... *les autres ONG viennent avec des préjugés qui pour moi sont aussi des barrières à la réussite totale des activités qu'elles proposent. Elles pensent que les bénéficiaires n'ont aucun savoir-faire. Elles commencent alors à multiplier des formations incessantes et inutiles et font parler quelques femmes instruites à la radio pour vanter leurs activités. Il y a vraiment des ONG qui arrivent avec des activités insignifiantes qui ne sont pas à la hauteur de la réalité de terrain, par exemple il y a une ONG qui distribuait des T-shirts à Bujumbura ! Avec un budget colossal, leur tâche était juste de distribuer les T-shirts sur lesquels le logo de l'ONG était inscrit ! ... On se demande souvent si ces ONG ne sont pas au service des renseignements des pays d'origine ou si elles n'ont pas d'autres objectifs cachés.* »<sup>60</sup> Les informations dans ce sens sont nombreuses, elles montrent clairement la frustration des bénéficiaires et la suspicion à l'égard des ONG humanitaires sur le terrain.

S'agissant des volontaires dans le camp, ils sont Burundais, ils se connaissent entre eux parce qu'originaires de la même région ou du même quartier, ayant travaillé ensemble ou fréquenté une même église avant de se retrouver à Mahama. Ils chargent et déchargent les camions, ils portent les sacs de maïs et de haricots dans la distribution, ils nettoient, ils sensibilisent, ils informent à leur

---

<sup>60</sup> Jean Bosco, *informateur, réfugié de 45 ans, volontaire dans le camp, Mahama, mars 2016.*

façon et adoucissent souvent la révolte des réfugiés, etc. D'une manière générale, leur apport est non négligeable. Néanmoins, les volontaires exécutent, ils ne prennent jamais de décision. « ... *il faut que ces ONG nous considèrent autrement et qu'elles changent un peu leurs stratégies de travail. Nous ne recevons aucune information sur l'aide qu'on nous donne ou sur les décisions concernant le salaire des volontaires ! Nous apprenons petit à petit que c'est le HCR qui décide de tout à travers quelques compatriotes volontaires au sein de ces différentes ONG internationales. C'est comme si à partir du moment où tu deviens réfugié, tu n'es plus considéré comme un être humain. Pourtant, dans le camp, il y a des ingénieurs, des hommes politiques, des universitaires, des médecins, etc. Même au Burundi, beaucoup de ces ONG ne faisaient presque rien.* »<sup>61</sup>

Jusqu'au 25 mars 2016, 774 personnes qui travaillaient dans le camp avaient un statut de volontaire. Elles étaient réparties entre huit organisations. PLAN international employait beaucoup de volontaires, au total 212 personnes contribuent quotidiennement au bien-être des enfants réfugiés non accompagnés. Néanmoins, le salaire de 18 000 francs rwandais par mois (plus ou moins 22 euros) qu'ils gagnent n'est pas à la hauteur de leur travail selon eux.

« *Le volontaire fait tout, c'est lui qui connaît les réfugiés donc qui donne l'information sur tout et des deux côtés [compatriotes et ONG], qui porte, qui distribue, qui aide dans tout. Cependant, le salaire qu'on gagne est révoltant, 18 000 francs rwandais par mois. Quand on pose la question, on nous répond que c'est le barème fixé par le HCR sur le statut des volontaires, soi-disant que nous recevons de quoi manger. C'est injuste parce que sans nous, ce camp ne peut pas fonctionner sans qu'il y ait des problèmes d'insécurité.* »<sup>62</sup>

Beaucoup nous ont confirmé qu'ils s'investissent pour le bien-être des compatriotes et pour rester dynamiques.

### **La culture et la réalité locales**

Des appréciations négatives autour de l'aide humanitaire nous amènent à aborder la culture burundaise autour du don ou de l'aide. La culture et son importance, surtout la solidarité, ont été soulignées sur le terrain. « ... *la culture burundaise est riche en termes de solidarité. Combien de familles ont accueilli les orphelins sans avoir de relation de parenté ? Combien de familles payent les frais de scolarité des enfants qui ne sont pas les leurs ? Les vulnérables, nous vivons avec eux. On ne fait pas appel aux ONG chaque fois qu'il y a une crise au Burundi : la sécheresse, les inondations, etc. ce sont souvent les Burundais qui viennent en aide à leurs compatriotes, ce qui veut dire qu'il y a aussi des Burundais capables de participer à la gestion de ces projets dits humanitaires.* »<sup>63</sup>

Le don ou l'aide et la façon dont ils sont attribués peuvent être à l'origine des différends entre le donateur imprudent ou ignorant et le donataire. Un proverbe burundais souligne que « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ». Quand on donne, il ne faut pas donner pour donner, il y a la façon et puis le contenu en fonction des individus et des circonstances. Le don mal apprécié

---

<sup>61</sup> Pierre, informateur, réfugié de 29 ans, Mahama, mars 2016.

<sup>62</sup> Jean Bosco, informateur, réfugié de 45 ans, volontaire dans le camp, Mahama, mars 2016.

<sup>63</sup> Étienne, informateur, réfugié de 28 ans, Mahama, mars 2016.

devenant une source de conflit entre les personnes concernées est une situation courante dans la société burundaise.

Donner le reste du repas aux enfants de son voisin aussi pauvre soit-il ou les vieux vêtements parce qu'on n'en a plus besoin, en gros, tout ce qui est incompatible avec les besoins prioritaires du bénéficiaire et tout ce qui peut être interprété comme se débarrasser des encombrants en les donnant aux pauvres, est en général très mal apprécié culturellement. Ancienne coordinatrice d'une ONG locale au Rwanda, nous avons vécu cette situation. Lors de la distribution de vaches aux femmes pauvres et veuves du milieu rural en 2002, cinq bénéficiaires ont catégoriquement refusé cette aide à cause des interdits culturels.

La notion de pauvreté est vraiment relative sur le terrain. Le manque d'argent et de certaines choses matérielles ne suffit pas pour que quelqu'un soit qualifié de pauvre ou de misérable, car ce manque est souvent qualifié de situation passagère. Le capital social est une richesse considérable, plus rassurant que les biens matériels. Et dans ce sens, il ne faut pas être riche pour donner, et toute sorte de dons en fonction des circonstances (force, écoute, présence, argent, etc.) sont une marque de solidarité appréciée par chacun. Les dons inappropriés (qui ne tiennent pas compte des circonstances ou du capital social) sont considérés comme un manque de respect ou de considération du donataire et de son entourage.

En dépit de ses bonnes intentions, le donateur peut se retrouver dans une situation qualifiée d'arrogance. La communication et la collaboration entre le donateur et le bénéficiaire restent les clefs de la réussite relationnelle autour de l'aide.

Dans cette logique, la Maison Shalom semble avoir compris qu'il faut se réinventer et s'adapter continuellement à la réalité de terrain. Lors de nos discussions à Kigali, la directrice déclarait ceci : *« Un jour, une maman avec son enfant sont venus me trouver pour me répéter ce que l'enfant avait dit quelques jours auparavant. Il avait dit qu'« il préférerait que ses propres parents soient morts pour pouvoir bénéficier de l'aide de Maison Shalom ». Le garçon manquait de matériel scolaire et voyait bien que les enfants de l'ONG avaient un équipement en suffisance. C'est à partir de cette situation que j'ai réfléchi et compris que la pauvreté était à l'origine de beaucoup de problèmes. J'ai alors décidé d'adopter une approche communautaire pour les enfants qui étaient en mesure de trouver les proches et garder ceux qui n'avaient personne. C'est ainsi que nous avons ouvert nos activités à presque toute la population pauvre de Ruyigi. »*<sup>64</sup>

Cette approche communautaire adoptée par cette organisation dans le but d'éviter la dépendance de l'enfant au centre d'accueil, mais aussi de diminuer les inégalités criantes qui commençaient à s'installer à Ruyigi, elle est à notre avis une des clefs de réussite de l'ONG vis-à-vis des bénéficiaires.

Si l'on considère l'aspect culturel comme la seule référence des réfugiés dans le camp, on constate l'incompatibilité entre l'aide humanitaire et la manière dont elle est dispensée par les ONG internationales et la culture des bénéficiaires. Puisqu'il n'y a pas de participation de la victime, l'aide dans le camp est alors un droit pour eux en tant que réfugiés et un devoir pour les riches

---

<sup>64</sup> Marguerite, *informatrice, réfugiée de 66 ans*, membre active de la société civile, Kigali, décembre 2015.

(représentés par les ONG sur le terrain). Mais étant donné que les riches ne répondent pas aux attentes des réfugiés, l'action humanitaire n'est plus interprétée comme un acte de solidarité, mais plutôt comme une marque d'une distinction sociale. Pour le bénéficiaire, c'est une situation crispante dans le sens où il n'a aucune information sur ses questions : qui donne quoi pour qui ? Pourquoi ? Comment et quand ? Pour combien de temps et pour quel objectif ? Quels sont le résultat attendu et la suite de l'action ? Parmi tant d'autres conséquences, l'absence des victimes dans les projets les concernant engendre la suspicion à l'égard des ONG. L'humanitaire est alors, aux yeux de certains informateurs, un prétexte qui permettrait aux expatriés et aux pays donateurs d'assouvir leurs objectifs personnels, politiques et économiques.

## Conclusion générale

En rapport aux objectifs de départ, notre article met en évidence deux catégories de résultats. La première porte sur la réalité de l'humanitaire en transition alors que la seconde concerne les limites de l'aide humanitaire, autrement dit les facteurs en faveur des changements dans le secteur humanitaire dans le camp et au Burundi.

Soulager les vies humaines et assurer leur survie pendant quelque temps est en soi louable et nécessaire en cas de catastrophe naturelle ou de situation conflictuelle. Les résultats de notre recherche appuient cette réalité. Cependant, cela n'est plus suffisant face à l'évolution sociétale et la nature complexe des conflits. Comme l'a souligné J.-F. Mattei, le modèle humanitaire occidental arrive petit à petit à son terme.<sup>65</sup> Les ONG locales, en l'occurrence Maison Shalom, se réinventent quotidiennement pour répondre aux besoins des personnes cibles. Dans tous ses projets, Maison Shalom privilégie le modèle de gestion ascendante « bottom up », contrairement à l'approche de gestion descendante « top-down » appliquée par les organisations internationales humanitaires. Bien que Maison Shalom soit nouvellement arrivée dans le camp, les projets qui visent l'autonomie et la dignité des réfugiés ont vu le jour et sont prometteurs. Offrir aux élèves et aux étudiants réfugiés les possibilités de réintégrer les établissements scolaires et les universités du Rwanda est significatif en termes de développement. Les réfugiés retiennent ces faits et considèrent cette ONG comme un modèle de réussite des projets d'urgence et de développement.

*« Excepté quelques ONG qui investissent dans l'éducation, peu d'ONG internationales visent l'autonomie à long terme de la population locale, elles tiennent les bénéficiaires de façon qu'ils ne peuvent ni mourir ni devenir autonomes. Alors qu'un proverbe burundais dit : si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour, si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours, Maison Shalom a montré ses capacités dans ce sens-là ! Aider les gens pour qu'ils deviennent autonomes. L'exemple qui n'est pas loin est celui de Chloé, la fille orpheline que Maggy a adoptée, elle a fait ses études au Burundi et puis en Italie pour devenir aujourd'hui médecin à l'hôpital de Maison Shalom au Burundi ! Si Maison Shalom vient en aide à d'autres enfants, c'est parce que ceux qui avaient besoin d'aide il y a 20 ans sont devenus autonomes, beaucoup travaillent à leur tour pour aider les autres. Ici dans le camp, Maggy cherche les écoles secondaires pour les enfants burundais, elle les met dans les internats rwandais, c'est bénéfique, les enfants ne perdent pas de temps dans le camp et si jamais il faut rentrer un jour au Burundi, ils auront appris quelque chose ! Ici dans le camp l'ONG Save the*

---

<sup>65</sup> J.-F. Mattei, *op.cit.*, 2014.



*Children est presque la seule qui fait de bonnes activités avec les centres de santé bien construits en briques et propres avec l'équipement qu'il faut ; pour les autres, je ne sais pas, mais je pense qu'elles peuvent changer beaucoup de choses ».*<sup>66</sup>

Le fait que l'ONG internationale Save the Children emboîte le pas à la Maison Shalom dans le camp montre qu'en faisant participer les bénéficiaires aux activités les concernant, la tendance peut se renverser. Sa collaboration avec les volontaires et les formations professionnelles qu'elle dispense sont reconnues par les réfugiés qui se sentent intégrés dans ses activités.

En effet, le retour à la case départ, une fois l'urgence terminée, est une des limites de l'aide humanitaire d'urgence qui inquiètent beaucoup de réfugiés. Au moment du retour dans leur pays d'origine, ils se retrouvent sans rien, alors qu'en même temps ils ont développé l'esprit de dépendance pendant leur séjour dans le camp.

Notre recherche a également mis en évidence les critiques à l'égard de l'aide humanitaire en particulier sur les projets inadaptés aux besoins prioritaires locaux et qui ne tiennent pas compte de la culture locale. Ces projets sont révélateurs du manque de collaboration et de communication entre les bénéficiaires et les ONG internationales. L'écart entre les besoins et les réponses apportées par les Organisations internationales reste important. Comment peut-on composer la ration alimentaire des réfugiés de haricots secs et de grains de maïs alors qu'il y a un manque criant de charbon de bois dans le camp et dans tout le pays hôte ? Des projets inadaptés aux priorités locales du Burundi ont été pointés par des réfugiés. Même si nous ne pouvons pas extrapoler ces résultats à tout le pays et mettre toutes les ONG présentes au Burundi dans le même panier<sup>67</sup>, le contexte socioéconomique du pays et les bénéficiaires parlent d'eux-mêmes. On voit bien que, si l'humanitaire de développement obtenait quelques résultats tangibles après tant d'années d'actions, la misère aurait tendance, au moins par endroits, à reculer. Si la contribution des ONG dans l'unité et la réconciliation des Burundais est reconnue, ce n'est malheureusement pas le cas dans les autres domaines. Autrement dit, cet aspect critique de l'aide internationale au développement montre que la transition humanitaire est aussi une nécessité dans le contexte burundais.

Les limites de l'aide humanitaire sont aussi comprises par beaucoup de pays africains dont les responsables ont pris l'initiative de créer le « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ». Après la coopération Sud-Sud initiée par l'ONU en 1978, la création du NEPAD, en juillet 2001 montre que l'Afrique est consciente des défis socioéconomiques. S'ouvrir aux divers partenaires est un des moyens de les relever. C'est dans ce cadre qu'au Burundi, dans la situation d'insécurité politique actuelle, la Chine est très influente et compense la coupure d'aide de certains pays occidentaux.

La solidarité locale burundaise est aussi un élément à prendre en compte dans l'humanitaire à venir. Dans leurs appréciations sur l'aide internationale, les réfugiés se réfèrent à leur culture autour

---

<sup>66</sup> Jean Bosco, *informateur, réfugié de 45 ans, volontaire dans le camp, Mahama, mars 2016.*

<sup>67</sup> Dans le camp de Muyange et de Nyabigina, le travail de Pérouse de Montclos faisait ressortir deux ONG les mieux appréciées par les bénéficiaires de l'aide : (ADRA/Adventist Development and Relief Agency et Cordaid/Catholic Organisation for Relief and Development Aid) du lot des organisations internationales présentes dans les deux camps. Voir M.-A. Pérouse de Montclos, *op.cit.*, 3/2006 (n° 39).

du don ou de l'aide. Les résultats de notre recherche montrent clairement qu'il est temps de s'adapter au contexte culturel des pays en intégrant la population bénéficiaire dans l'élaboration et la gestion des projets qui les concernent. La participation et la consultation des populations victimes dans l'action humanitaire ont été aussi définies comme paramètre de qualité de l'humanitaire par François Grünewald.<sup>68</sup> Ben Cislighi quant à lui insiste, à propos de la transition humanitaire au Sénégal, sur l'importance des valeurs des pauvres dans l'humanitaire, pour des raisons éthiques.<sup>69</sup>

En dressant un tableau de ce qui est apprécié sur le terrain, l'aide humanitaire devrait se redéfinir vers l'« humanitaire social » et renforcer le principe d'éthique. La question d'un de nos informateurs qui demande si la personne à l'origine de l'aide a donné du maïs et si oui pour qui et pourquoi, est révélatrice.

Pour ces diverses raisons, nous concluons en abondant dans le même sens que le travail de Jean-François Mattei, en affirmant que l'humanitaire rencontre des problèmes éthiques et qu'il faut placer les victimes au centre des projets les concernant. « *Quels que soient les us et coutumes des pays, on trouve toujours des références à l'autonomie, à la bienfaisance, à la non-malfaisance et à la justice. (...) Le principe d'autonomie est une valeur qui oblige à prendre en considération la capacité de l'autre, le bénéficiaire, à participer au processus décisionnel le concernant. Le postulat de la liberté du sujet est le seul garde-fou contre toutes les dérives du paternalisme.* »<sup>70</sup> Même si cela implique la connaissance de la culture et des besoins locaux, plusieurs stratégies peuvent remédier à ce problème. Entre autres, les expatriés qui ont des connaissances appropriées, le personnel local et malgré les réticences de beaucoup d'ONG la diaspora africaine seraient également un pont intéressant qui permettrait la transition humanitaire avec succès.

---

<sup>68</sup> F. Grünewald, *Bénéficiaire ou partenaire. Quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ?* Paris, Karthala, 2005.

<sup>69</sup> B. Cislighi, « Pourquoi les valeurs des pauvres sont-elles importantes ? » T. Fouquet (dir.), *Transition humanitaire au Sénégal*, Paris, Karthala, 2016, pp. 73-93.

<sup>70</sup> J.-F. Mattei, *op. cit.*, 2014, p. 89.

## Bibliographie

---

- ASSOCIATION LES LAMPIONS, *Comprendre l'humanitaire*, Nîmes, Champ social éditions, 2014.
- BAD, *Perspectives économiques en Afrique*, 15<sup>e</sup> édition, 2016.
- BETTATI M., *Le droit d'ingérence, mutation de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- CISLAGHI Ben, « Pourquoi les valeurs des pauvres sont-elles importantes ? » T. Fouquet (dir.), *Transition humanitaire au Sénégal*, Paris, Karthala, 2016, pp. 77-93.
- COCONNIER M.-L. Le et Pommier B., *L'action humanitaire*, Paris, PUF, 2009.
- DEMAZIERE D. et DUBAR C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.
- FOUQUET T. (dir.), *Transition humanitaire au Sénégal*, Paris, Karthala, 2016.
- GODARD M-O., « Quelques figures de l'humanitaire », *Sud/Nord* 2/2002 (n° 17), pp. 39-46.
- GRÜNEWALD F., *Bénéficiaire ou partenaire. Quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ?* Paris, Karthala, 2005.
- MAISON SHALOM, *Rapport d'activités 2014. Épanouissement intégral de l'enfant : objet du développement communautaire intégré*, Bujumbura 2015.
- MARTIN Ch., *La haine n'aura pas le dernier mot : Maggy, la femme aux 10000 enfants*, Paris, Albin-Michel, 2005.
- MATTEI J.-Fr., *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, Paris, Les liens qui libèrent 2014.
- MUCCHIELLI A., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2014.
- NDABAMBALIRE S., *Les disparités structurelles et l'aide au développement en Afrique : le cas du Burundi*, Université de Fribourg, IFEP, 1980.
- PAILLE P. et MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2012.
- PARMALS E., « L'évolution de la société civile au Burundi », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*, avril 2006, pp. 209-231.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A., *L'aide humanitaire, aide à la guerre ?*, Bruxelles, Complexe, 2001.
- PEROUSE DE MONTCLOS M.-A., « De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi », *Autrepart*, 3/2006 (n° 39), p. 39-57.
- PIQUARD Br. et SCHWEIGMAN C., « Le défi de la professionnalisation », *Où va l'action humanitaire ?* Revue Louvain, n°139, Louvain, juin 2003, pp. 3-6.
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, *Loi n°1/011 du 23 juin 1999, portant modification du décret-loi n°1/033 portant cadre général de coopération entre la République du Burundi et les ONG étrangères*, Bujumbura 1999.

UWIZEYIMANA Emeline « La transition humanitaire dans le camp des réfugiés burundais de Mahama :  
réalité et nécessité »

ROYER A., « Les déplacements internes au Burundi : la gestion de l'incertitude », GUICHAOUA A.  
(ed.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, p. 269-376.

UNHCR, *Rwanda monthly Population Statistics*, June 30th 2016.

UWIZEYIMANA E., « L'Afrique, nouvel enjeu pour la politique extérieure de l'Iran », F. NAHAVANDI,  
*L'Iran dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 187-209.

UWIZEYIMANA E., « L'ouverture de la Turquie à l'Afrique » F. NAHAVANDI, *Turquie. Le déploiement  
stratégique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, pp 163-199.